



RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Toulouse – Occitanie

Arrêté proclamant les résultats des élections

**La rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités**

- Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 et suivants et R.822-2, R.822-12-1 ;
- Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
- Vu le décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016 relatif au ressort territorial des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;
- Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficultés graves rencontrées dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;
- Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 15 novembre 2023 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;
- Vu l'arrêté du recteur de région académique du 17 janvier 2024 fixant la liste électorale définitive relative à l'élection des représentants étudiants aux conseils d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse ;
- Vu l'arrêté du recteur de région académique du 18 janvier 2024 fixant les listes valides des candidats aux élections des représentants étudiants aux conseils d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse ;
- Vu l'arrêté du recteur de région académique du 18 janvier 2024 modifiant la composition de la commission électorale aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse ;
- Vu l'arrêté du recteur de région académique du 18 janvier 2024 portant création du bureau de vote aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse ;
- Vu le procès-verbal du 8 février 2024 des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse ;
- Vu la consultation de la commission électorale réunie le 8 février 2024 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Lors des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse, organisées du mardi 6 février au jeudi 8 février 2024 par voie électronique, les listes suivantes ont obtenu (par ordre décroissant du nombre de voix recueillies) :

- « BOUGE TON CROUS avec l'AGEMP, la liste associative, écologique et solidaire »
3329 voix soit 2 sièges
- « Union étudiante : contre la précarité, contre l'extrême droite »
3267 voix soit 2 sièges
- « Vote UNEF et assos : Face à Macron qui nous précarise : pour 1200€ par mois, le retour du repas à 1€ et des logements pour tou-te-s ! »
2951 voix soit 2 sièges
- « UNI : Pour ta bourse, tes repas, ton logement et la défense de nos prépas, IUT, BTS et grandes écoles »
1536 voix soit 1 siège
- « Contre la précarité : syndicats et solidarité. CGT-SELA-solidaires-Etudiant-e-s »
837 voix soit 0 siège

ARTICLE 2 : Sont élus au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires de Toulouse :

- Pour la liste « BOUGE TON CROUS avec l'AGEMP, la liste associative, écologique et solidaire »
Titulaires :
 - Rémi BLOTTIN
 - Juliette CARONSuppléants :
 - Mohamed Anis ABDELLATIF
 - Lou MIGAYROU
- Pour la liste « Union étudiante : contre la précarité, contre l'extrême droite »
Titulaires :
 - Agathe CORDAHI
 - Ilies DJAOUTISuppléants :
 - Morgane GARCIA
 - Tanguy TREGOU--DELVESCOVO
- Pour la liste « Vote UNEF et assos : Face à Macron qui nous précarise : pour 1200€ par mois, le retour du repas à 1€ et des logements pour tou-te-s ! »
Titulaires :
 - Quentin LATOUR
 - Léa DJERBOUASuppléants :
 - Jean-Axel DE FREITES
 - Sandra VIDAUD
- Pour la liste « UNI : Pour ta bourse, tes repas, ton logement et la défense de nos prépas, IUT, BTS et grandes écoles »
Titulaire :
 - Manon BONNETSuppléant :
 - Aaron-Szabolcs VIVIES

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet du CROUS de Toulouse et affiché dans ses locaux.

ARTICLE 4 : La directrice générale du CROUS de Toulouse – Occitanie et le secrétaire général de la région académique Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 9 février 2024

Pour la rectrice de région académique Occitanie,
Chancelière des universités,
et par délégation,
Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation



Khaled Bouabdallah